 <p>UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p>	<p>CONSEIL ACADÉMIQUE</p> <p>◆ ◆ ◆ ◆</p> <p>PROCÈS VERBAL</p>
<p>approuvé au CAC du 20/01/2017</p>	<p>vendredi 9 décembre 2016</p>

La Présidente ouvre la séance à 14h40.

1. INFORMATION DE LA PRESIDENTE

➤ **Arrivée de la directrice de la recherche et des études doctorales (DRED)**

Madame Stéphanie THOMAS est arrivée à UBFC le 1^{er} décembre 2016 et assure la fonction de directrice de la recherche et des études doctorales. Elle est invitée à se présenter. Stéphanie Thomas est ingénieur d'étude INSERM et a travaillé ces dix dernières années au sein du département d'immunologie de l'Institut Pasteur et a notamment contribué au montage de demande de financement de projets européens et internationaux, à la mise en place d'études cliniques en France et à l'étranger et à l'organisation de conférences internationales.

La Présidente précise que les missions de Stéphanie Thomas s'inscrivent au sein du comité de développement académique et de l'innovation avec deux actions principales : les études doctorales et le soutien au projet I-SITE.

➤ **Mouvements au sein de l'assemblée du CAC**

Deux nouveaux membres ont été appelés à siéger au CAC dans le collège C. Il s'agit de :

- **monsieur Rafik Bounazou**, coordinateur multi-sites UFR STGI Belfort-Montbéliard (démission de madame Laflotte qui remplaçait madame Farazine Bouziane – liste BIATSS)
- **monsieur Nicolas Joudain**, administrateur systèmes et réseaux à l'UTBM (démission de madame Delphine Borne – liste SGEN)

La Présidente accueille **monsieur Michel Jauzein**, directeur adjoint du Campus Arts et Métiers de Cluny depuis septembre 2016. Il devient membre du CAC sans voix délibérative en qualité de représentant de son établissement.

➤ **Taux de publication**

La Présidente informe le conseil des taux de publication mentionnant la signature scientifique UBFC par rapport au total de celle des établissements membres.

	2015 > 2016	2016
Chiffres à fin novembre 2016	26%	45%
Chiffres à fin octobre (rappel)	23%	44%

Les chiffres sont issus d'une extraction WOS (Web of Science)

Les scores progressent par rapport au dernier relevé. Une discussion s'engage sur la problématique des publications SHS qui ne sont pas comptabilisées dans ce calcul malgré leur importance. Il en ressort qu'il s'agit d'un travail portant à la fois sur les pratiques, les critères et les supports dont UBFC pourrait se charger en lien avec les différentes disciplines en SHS.

➤ **Contrat de site 2017/2021**

Les objectifs du contrat de site et le calendrier (deux phases) ont été présentés lors de la séance du 9 novembre 2016. La Présidente apporte des compléments.

Phase 1 - dialogue contractuel stratégique (nov/déc 2016)

Depuis le 1^{er} décembre s'est ouvert le dialogue contractuel stratégique.

L'équipe de gouvernance d'UBFC a été reçue par la DGESIP afin d'identifier à partir d'un état des lieux des actions initiées, les résultats obtenus et les jalons. Le ministère se positionne en soutien et nous engage sur des actions réalisables. A la suite de ces rencontres, le conseiller scientifique du ministère transmettra à UBFC, fin décembre 2016, une trame sur les points stratégiques et jalons.

Les prochains ateliers sont programmés :

- 11 janvier sur la formation : le ministère a chargé madame Chahraoui, VP UBFC chargée de la coordination de la formation et à l'insertion professionnelle de l'organisation de cet atelier à Dijon.
- 16 janvier sur la recherche à Paris.

Phase 2 – Accréditation (mi-janv/mars 2017)

Le calendrier est le suivant :

- mi-janvier 2017 >> les conseillers scientifiques transmettront à UBFC leur synthèse scientifique,
- 26 janvier 2017 >> Réunion tripartite (conseillers scientifiques, département de l'accréditation, établissement du site) permettant une discussion sur l'offre de formation et l'accréditation
- 22 mars 2017 >> accréditation CNESER

Le projet de contrat de site UBFC sera présenté au CAC en janvier 2016. Courant mars, le projet sera validé par les instances (CT, CAC, CA) d'UBFC et des établissements. Pour une signature prévisionnelle à fin avril 2017.

➤ **Passage de la vague B à la vague C**

Le ministère propose une modification de vague pour UBFC et ses établissements membres pour le prochain contrat : passage de la vague B (2017-2021) à la vague C (2023-2027). De ce fait, le prochain contrat sera prolongé d'une année (6 ans : 2017-2022) pour permettre à UBFC de rejoindre la vague C (2023-2027).

La Présidente informe l'assemblée que le conseil des membres du 4 décembre 2016 a émis un avis favorable sur cette proposition.

➤ **Les collèges académiques**

Dans le projet I-SITE ont été définis 6 pôles (= divisions) :

- sciences naturelles (mathématiques, physique, chimie, info) ;
- territoire, terre, environnement, aliments ;
- santé, cognition, sport ;
- sciences de l'ingénieur et management ;
- droit, économie, politique ;
- science de l'homme, littératures, langues.

Le conseil des membres du 4 novembre dernier a validé la proposition de remplacer le terme de "divisions" par "collèges académiques" ainsi que le lancement d'une réflexion sur les collèges académiques.

Le 29 novembre dernier s'est réuni un groupe de travail présidé par la Présidente du CAC et composé du vice-président recherche UBFC, de la vice-Présidente formation UBFC et de deux représentants des établissements membres (formation/recherche).

Un double objectif :

- proposer un mode de fonctionnement des collèges académiques qui ont une fonction opérationnelle tel qu'écrit dans le dossier I-SITE
- mener une réflexion sur les intitulés et périmètres des collèges académiques.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 25 janvier 2017.

➤ **Appel à manifestation d'intérêt – AMI - en SHS**

La Présidente informe les membres du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif est d'expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles méthodes pour favoriser l'insertion professionnelle dans les filières SHS-LLA. Il s'agit de désigner un groupe pilote d'établissements qui travailleraient sur des propositions d'actions et de dispositifs pour l'insertion des diplômés de ces filières et disciplines.

Cette opportunité est importante pour UBFC et ses établissements et la Présidente recommande que cette information soit relayée dans les établissements afin de pouvoir faire émerger des propositions et une réponse à l'AMI. Un courrier d'information a été relayé par UBFC dans les établissements membres.

Calendrier :

- dépôt des candidatures du 1^{er} décembre 2016 ou 30 janvier 2017
- tenue du jury et sélection du 13 février au 16 février 2017
- notification : entre le 16 février et le 20 février 2017
- démarrage du groupe pilote : fin mars 2017

Un membre de l'assemblée précise que le taux d'insertion des diplômés SHS est certes plus faible que celui des étudiants issus des écoles d'ingénieurs. Cependant, ces filières offrent des débouchés intéressants (cadre dans de grandes sociétés...). Il soulève également un manque d'information sur les postes et débouchés dans la filière SHS.

➤ **Utilisation des procurations au CAC UBFC**

Le service juridique du ministère a précisé que l'utilisation des procurations dans les instances d'UBFC (CA et CAC) doit figurer dans les statuts ou le règlement intérieur d'UBFC. Cette solution ne permettant pas une mise en œuvre rapide, une solution possible est de faire valider l'usage des procurations via une délibération du CA UBFC, en attendant la mise à jour des statuts/règlement intérieur.

Cette demande sera examinée au CA du 13 décembre prochain et en cas d'approbation, cette procédure pourra s'appliquer dès la rentrée 2017.

➤ **Informations diverses**

Visite du Campus Arts et Métiers de Cluny le 21 novembre 2016 par une délégation d'UBFC.

La Présidente remercie la direction pour cette invitation. L'équipe UBFC a visité 2 laboratoires : laboMap et l'Institut Image, équipe du Le2i sur le site de Chalon.

Le 1^{er} séminaire du PIM (Pôle d'Ingénierie et de Management) aura lieu le 12 décembre après-midi à l'ENSMM, à l'invitation de Bernard Cretin, chargé de mission à la structuration du PIM d'UBFC.

Le PIM réunit les écoles d'ingénieurs et de management des établissements membres. Son principal objectif est de fédérer, informer et de réfléchir sur une harmonisation des méthodes de travail.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2016

Sans remarque, le procès-verbal du 9 novembre 2016 est mis au vote.

VOTE : unanimité

3. CAC UBFC : « COMMISSIONS » RECHERCHE ET FORMATION

Les « commissions » sont des groupes de travail, le terme « commission » restant en usage pour l'instant. La Présidente rappelle l'organisation des « commissions » Recherche et Formation du CAC (annexe 1) puis présente les candidatures reçues. Elle rappelle les différents critères de représentativité souhaités : établissement/ discipline/ collège/ parité. De nouvelles candidatures sont proposées en séance pour atteindre le nombre souhaité de représentants.

Des échanges ont lieu sur différents points :

- ✓ la validation de ces listes élaborées sur des candidatures volontaires
- ✓ une demande de laisser les listes ouvertes à de nouvelles candidatures
- ✓ l'accès aux commissions aux membres nommés.

La Présidente tient compte de ces remarques et propose de laisser ouvert le dépôt des candidatures jusqu'au 19 décembre. Pour l'instant, les listes tendent à se rapprocher au mieux des critères demandés et il est proposé de mettre au vote la composition des deux Groupe de Travail « Recherche » et « Formation » du CAC UBFC (annexe 1), sous réserve de nouvelles candidatures et d'ajustements entre les deux groupes.

VOTE : unanimité

Calendrier : 13 janvier après-midi réunion de la commission Recherche à Dijon.

16 janvier pour la commission Formation qui aura à traiter le dossier d'accréditation

4. PIA 3 : LANCEMENT DES PREMIERS APPELS A PROJET « NOUVEAUX CURSUS UNIVERSITAIRES ET ECOLES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE »

Sur les 10 milliards d'euros du PIA3, 5,9 milliards bénéficieront à l'enseignement, la recherche et sa valorisation. Cet appel à projets s'étale sur 10 ans et doit être une impulsion au niveau des composantes.

UBFC souhaite candidater à deux actions qui seront lancées début janvier 2017, en mobilisant les acteurs des établissements. Comme pour la préparation du projet I-Site UBFC, il est envisagé de faire appel à un cabinet conseil.

a/ Action n°1.2 : nouveaux cursus universitaires

Khadija Chahraoui, VP chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle, présente les premières réflexions menées avec les représentants des établissements.

L'action « Nouveaux cursus à l'Université » est dotée de 250 millions d'euros de dotations décennales et concerne des programmes de grande ampleur, se déployant dans la durée. Son objectif est de soutenir des politiques structurantes et volontaristes des universités concernant des cursus dans leur ensemble, pouvant conduire à une réorganisation des parcours. Les dispositifs proposés doivent intégrer une évaluation à long terme permettant de mesurer les effets sur la formation et la réussite étudiante, et associer les établissements et les équipes de formation.

Un groupe pilote a été mis en place pour proposer un document de cadrage – une demande de financement a été réalisée pour être accompagné par un cabinet conseil qui sera chargé de faire un diagnostic et un bilan des actions dans ce domaine

b/ Action n°3.2 : écoles universitaires de recherche (objectif 3 : intégrer recherche et enseignement supérieur)

Michel de Labachellerie, VP chargé de la coordination de la recherche et des projets structurants, présente les grands principes de l'action.

Les écoles universitaires de recherche sont les équivalents des « *Graduate schools* » (USA) qui permettent d'assurer la continuité entre le master et le doctorat. Actuellement, en France on ne dispose que des écoles sur le dernier cycle (doctorat) avec les Ecoles Doctorales. Une telle école pourrait s'appuyer sur des Labex et/ou Equipex - centrés sur la recherche - et il resterait à développer des formations en cohérence avec ces instruments de recherche. L'objectif affiché est d'**accélérer l'attractivité internationale des formations universitaires** par la mise en place d'un dispositif « connu » à l'étranger. Le document du CGI spécifie que « *L'Ecole deviendrait le seul objet conventionné PIA et reprendrait les objectifs et les financements LABEX et EQUIPEX avec un financement complémentaire notamment pour les formations* ». Concrètement, il s'agira

de réorganiser une partie de la carte de formation en Master et Doctorat pour identifier des formations de Master qui fassent ressortir les thématiques de l'Ecole Universitaire. Il est également attendu des modifications de la carte des Licences, de manière à optimiser l'alimentation des Ecoles Universitaires de Recherche en étudiants convenablement formés pour cela.

Sur le site BFC, la réflexion s'oriente vers les axes du projet I-Site : il est envisagé de déposer un projet d'Ecole Universitaire pour chacun de ces axes :

Axe 1 : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents (1 Labex + 1 Equipex)

Axe 2 : territoires, environnement, aliments (pas de Labex/Equipex mais participation à divers PIA nationaux)

Axe 3 : soins individualisés et intégrés (1 Labex + 1 Equipex)

5. CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES.

- Ecole Doctorale Carnot-Pasteur : lors de la séance du 9 novembre 2016, le CAC avait demandé que le représentant CEA soit intégré dans les personnalités extérieures. Hors, le laboratoire sous tutelle du CEA est un laboratoire associé à l'ED ce qui nécessite qu'il soit membre interne (remarque du CA du 15/11/2016).
- Ecoles Doctorales en SHS : SEPT/LECLA/DGEP : lors du CAC du 9 novembre 2016, avait été adoptée à l'unanimité la proposition suivante concernant les ED en SHS, DGEP, LECLA et SEPT : « *les représentants MSH et MSHE nommés au conseil de chaque ED ne soient pas membres d'une unité de recherche appartenant à cette ED* ». Il s'avère que la proposition des MSH et MSHE était en fait une représentation es-qualité dans les conseils des ED. Il est alors proposé au CAC du 9 décembre 2016 d'examiner la modification suivante pour les conseils des ED en SHS : DGEP, LECLA et SEPT : « *les représentants nommés sont le directeur de la MSHE Besançon Franche Comté, ou son représentant, d'une part, et le directeur de la MSH Dijon Bourgogne, ou son représentant, d'autre part* ».

La Présidente met au vote la proposition rectificative sur la composition des conseils des écoles doctorales.

VOTE : unanimité

6. COLLEGE DOCTORAL

La Présidente a invité monsieur Patrick Plésiat, Professeur des Université-Praticien Hospitalier à l'Université de Franche-Comté, spécialiste en bactériologie et membre de l'équipe de Bactériologie de la Faculté de Médecine de Besançon, rattachée à l'EA 4266 "Agents Pathogènes et Inflammation" de l'Université de Franche-Comté. Monsieur Plésiat a été co-directeur de l'école doctorale Homme Environnement Santé de Franche-Comté pendant 2 mandats, puis co-directeur de l'Ecole Doctorale Environnement-Santé de Bourgogne - Franche-Comté (2012-2016).

Patrick Plésiat est invité à présenter le Collège Doctoral d'UBFC.

La création d'un Collège Doctoral est prévue dans les statuts d'UBFC. Son rôle est d'harmoniser les modalités d'inscription et de fonctionnement des ED et de mettre en place une formation doctorale.

Suite à la fusion des écoles doctorales Bourgogne Franche-Comté et dans la volonté de couvrir l'ensemble des thématiques de recherche, 6 écoles doctorales sont créées : ED Carnot Pasteur, ED SPIM, ED ES, ED SEPT, ED LECLA et ED DGEP.

L'ensemble des ED représente un effectif de 1 883 doctorants en 2016. A une question posée, Patrick Plésiat confirme que les doctorants inscrits à l'UTBM sont bien, comptabilisés. Le nombre d'inscrits en HDR est de 60 et 58 soutenues. Patrick Plésiat confirme qu'il s'agit d'un flux annuel.

Le fonctionnement du Collège Doctoral (annexe 2) est présenté.

Le Collège Doctoral est présidé par le président d'UBFC et co-présidé par la vice-présidente chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle.

Il est composé :

- du directeur du Collège Doctoral ;
- de la Présidente du CAC UBFC ;
- du vice-président chargé de la recherche et des projets structurants ;
- du chargé de mission du Collège Doctoral ;
- des directeurs et directeurs adjoints de site des ED ;
- d'un doctorant par ED, élu de son conseil, désigné par le directeur d'ED ;
- du directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales d'UBFC ;
- d'un personnel d'UBFC chargé des relations internationales ;
- de deux représentants des personnels du Bureau des Etudes Doctorales UBFC.

Le Collège Doctoral se réunit autant que de besoin et au moins trois fois par an. Il sera accompagné d'un bureau composé du/de :

- du directeur du Collège Doctoral ;
- du chargé de mission écoles doctorales ;
- des directeurs ou directeur adjoints des écoles doctorales ;
- de la directrice de la Recherche et des Etudes Doctorales ;
- d'un doctorant désigné par le Collège Doctoral parmi les doctorants du Collège Doctoral.

Les réunions du bureau seront plus fréquentes notamment sur la période d'installation (1/mois).

Les membres du CAC s'interrogent si le CAC sera informé des travaux du Collège Doctoral ? Monsieur Plésiat précise que le décret du 25 mai 2016 précise les connexions entre le Collège Doctoral et les conseils : CAC et CA.

L'ENSAM possède une école doctorale et n'est pas encore établissement membre UBFC, serait-il possible de l'intégrer au Collège Doctoral pour commencer à travailler ensemble ? Cette demande sera proposée au Collège Doctoral.

La Présidente met au vote la composition du Collège Doctoral.

VOTE : unanimité

Suite à l'appel à candidature à la fonction de directeur du Collège Doctoral, M. Patrick Plésiat s'est porté candidat et sa candidature a été approuvée lors de la réunion des directeurs des écoles doctorales pour être présentée au CAC.

La nomination du directeur du Collège Doctoral sera faite par le Président d'UBFC.

La Présidente invite les membres du CAC à émettre un avis sur la proposition de Monsieur Patrick Plésiat en qualité de directeur du Collège Doctoral UBFC.

VOTE : unanimité

7. HDR

Khadija Chahraoui présente la procédure d'inscription à l'habilitation de diriger des recherches (HDR). Elle s'effectue en 2 étapes : la demande d'autorisation d'inscription et si celle-ci est accordée, l'inscription pour soutenir son HDR.

Le CAC intervient sur la demande d'autorisation d'inscription. Une fiche procédure est en cours d'élaboration, pour préciser les modalités et la composition du dossier. Les modalités en vigueur dans les établissements membres sont convergentes. L'autorisation une fois accordée sera valable pour une durée de 4 ans.

Plusieurs questions sont soulevées par les membres du CAC :

- Comment seront sélectionnés les experts – par exemple actuellement à UFC, il s’agit de membres du conseil scientifique ou CAC UFC ? La procédure est que le candidat fournira dans son dossier, une liste de 5 experts. L’ED proposera à 2 experts de faire un rapport.
- Est-ce que l’on connaît le nombre de sessions ? Les sessions seront calées sur le calendrier du CAC, soit pour le 1^{er} semestre 2017, en janvier/mars/mai/juillet.
- Quel avis prime (instance) ? L’avis du CAC en formation restreinte.
- Quelle est la procédure pour les doctorants inscrits dans un établissement mais qui n’ont pas encore soutenu ? L’autorisation donnée par l’établissement est valable pour 4 ans.
- Quelle est la procédure pour un candidat extérieur (non affilié à un établissement/laboratoire membres) ? Il devra être présenté par un garant/parrain d’un laboratoire des établissements membres de la COMUE et devra fournir en appui de son dossier une lettre de motivation argumentée.
- Quelle est la procédure lorsque le candidat est membre du CAC ? Lorsque le CAC traite un dossier d’un de ses membres, ce membre ne siège pas dans l’instance le temps de l’instruction.

8. RECHERCHE

➤ **Comités de sélection pour les recrutements d’enseignants-chercheurs**

Il s’agit d’un jalon du projet ISITE-BFC dont l’objectif est de définir une méthode de recrutement d’enseignants-chercheurs harmonisée pour l’ensemble des établissements. Il ne s’agit pas du profilage des postes mais bien du processus de constitution des Comités de Sélection (CdS) entre le moment où le poste est publié et le moment où le travail du CdS commence.

Michel De Labachellerie, VP chargé de la coordination de la recherche, présente un bilan de la situation actuelle :

- De manière générale, l’Établissement doit proposer à ses instances (le CAC restreint pour les Universités ou le CA restreint pour les écoles) d’une part la structure du CdS (nombre de membres externes/internes et de la discipline) et d’autre part, une liste d’experts ;
- Les profils de postes étant ouverts dans une(des) section(s) CNU (ou CNECA pour AgroSup), les établissements de la COMUE font en général appel à leurs spécialistes des disciplines concernées, néanmoins chaque établissement a un processus interne qui lui est spécifique ;
- Après examen des processus de chaque établissement, afin d’harmoniser le processus interne de constitution des CdS pour l’ensemble des établissements de BFC il a été proposé de constituer des Commissions Disciplinaires sur le périmètre des groupes disciplinaires du CNU ;
- Les Commissions Disciplinaires d’un établissement de BFC seront donc à minima constituée des membres de l’établissement appartenant à un même groupe disciplinaire du CNU. Ces Commissions pourront être complétées – si c’est utile – par des membres de groupes disciplinaires du CNU appartenant à d’autres établissements de BFC ;
- Chaque Commission Disciplinaire pourrait se doter d’un bureau chargé de préparer les dossiers à soumettre à l’ensemble de la Commission Disciplinaire ;
- Les Commissions Disciplinaires d’UBFC seront constituées par la réunion des Commissions Disciplinaires de tous les établissements de BFC ;
- Pour chaque poste ouvert, des Commissions de Proposition seront chargées de proposer la structure et la liste des experts du CdS ;

- Ces Commissions seront constituées à partir des Commissions disciplinaires concernées par le profil de poste (plusieurs pourront être sollicitées en cas de profil pluridisciplinaire) ;

➤ **Cartographie de la recherche**

La Présidente propose de reporter ce point au prochain CAC.

9. Questions diverses

Il n'y a pas eu de question transmise pour cette séance.

Le prochain conseil académique se tiendra le vendredi 20 janvier 2017 à 14h00.

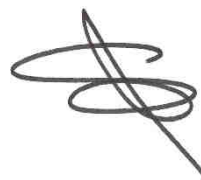
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.



Catherine BAUMONT

Présidente

du Conseil Académique d'UBFC




Carine KOÇUR

Secrétaire de séance

ANNEXES

Annexe 1 : rapport de présentation relatif aux commissions CAC

Annexe 2 : constitution du Collège Doctoral

 <p>UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p>	Conseil Académique 9 décembre 2016
Annexe 2	« Commissions » du CAC

Principes généraux

- Les « commissions » Recherche, d'une part, et Formation, d'autre part, de la COMUE UBFC, sont des groupes de travail.

Elles sont constituées au sein du CAC UBFC parmi les membres des collèges élus et en respectant autant que faire se peut :

- (1) la double parité (rang A/rang B d'une part et H/F d'autre part)
- (2) la représentation selon les 4 grands secteurs disciplinaires ou à défaut le regroupement de ces grands secteurs de formation et de recherche. La part de chaque secteur est présentée en page 3.
- (3) La représentation des établissements membres selon la règle des 1/3 UB ; 1/3 UFC et 1/3 Ecoles.

- Tout membre élu des collèges des enseignants chercheurs et assimilés (collège A et collège B), des personnels Biatss (collège C), des doctorants (D) et des usagers non doctorants (collège E) peuvent se proposer pour faire partie de la « commission » de son choix, sous réserve des dispositions spécifiques à chaque « commission », précisées ci-après. Une même personne ne peut pas faire partie à la fois de la « commission » Recherche et de la « commission » Formation.

- Les candidatures sont à adresser au secrétariat d'UBFC à l'aide du formulaire fourni jusqu'à la date du CAC indiqué.

- La composition nominative est arrêtée par la présidente du CAC.

- Les « commissions » sont présidées par la présidente du CAC et co-présidées par les VP délégués idoines.

- Les « commissions » se réunissent en formation restreinte lorsque la nature des travaux le nécessite.

- Les « commissions » peuvent s'adjoindre des représentants extérieurs en fonction des problématiques thématiques dont elles sont saisies.

Dispositions spécifiques à la « commission » Recherche

1/ La « commission » recherche est présidée par la présidente du CAC et co-présidée par le VP délégué la recherche et aux programmes structurants.

2/ Missions :

La « commission » recherche instruit les dossiers du CAC relatifs à la formation doctorale et à l'HDR et à la politique scientifique (laboratoire). Elle est mobilisée pour la cartographie de la recherche. Elle peut être saisie par le CDAI ou par le bureau de travaux spécifiques.

3/ Proposition de composition :

La commission Recherche sera composée de 12 EC (6 A + 6 B), d'au plus 3 personnels Biatss, si possible représentant le monde de la recherche (personnels support des labo ou dans services recherches centraux ...), d'au plus 3 doctorants.

4/ Elle se réunit, autant que de besoin, selon les modalités qu'elle se définit (lieu et visio), en fonction des dossiers à instruire pour les séances du CAC. La commission Recherche rend compte de ses travaux et proposition dans un délai minimum d'une dizaine de jours avant la séance du CAC.

Dispositions spécifiques à la « commission » Formation (CF)

1/ La « commission » Formation est présidée par la présidente du CAC et co-présidée par la VP déléguée à la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle. Elle sera à terme également co-présidée par le ou la VP chargée de la vie étudiante.

2/ Missions :

La « commission » Formation instruit les dossiers relatifs à la formation (diplôme, accréditation, carte de formation) relevant d'UBFC, comme pour les masters internationaux d'Isite. Elle est mobilisée pour la cartographie de la formation. Elle peut être saisie par le CDAI ou par le bureau de travaux spécifiques.

3/ Proposition de composition :

La commission Formation sera composée de 12 EC (6A + 6B), d'au plus 3 personnels Biatss, si possible représentant les composantes de formations (personnels support des UFR ou départements ou dans services formations centraux ...) et de 6 usagers (collège D et E).

4/ Elle se réunit, autant que de besoin, selon les modalités qu'elle se définit (lieu et visio), en fonction des dossiers à instruire pour les séances du CAC. La « commission » Formation rend compte de ses travaux et propositions dans un délai minimum d'une dizaine de jours avant la séance du CAC.

COMPOSITION DES « COMMISSIONS »

Répartition EC dans les établissements UBFC

Disciplines CNU	Titulaires		Non-permanents			Titulaires	Total PR + MCF
	PR	MCF	Doctorants contractuels	ATER	Autres	2nd degré	
01-Droit et Science politique	31	92	12	15	1		123
02-Sciences éco. et de gestion	26	84	9	10	11	93	110
03-Langues et Littératures	50	143	8	24	54	209	193
04-Sciences humaine	71	150	22	22	11	42	221
05-Math. et Informatique	68	156	21	15	25	42	224
06-Physique	36	39	11	1	9	38	75
07-Chimie	38	65	13	6	10		103
08-Sciences de la terre	15	31	8	3	2		46
09-Mécanique, Génie mécanique & informatique	89	186	40	17	19	102	275
10-Biologie et Biochimie	48	120	21	12	5	13	168
11-Pharmacie	27	45	2	2	4		72
12-Groupe interdisciplinaire	23	75	7	9	23	94	98
Médecine et odontologie	160	38					198
Discipline inconnue				2	1		0
Sans discipline (Grands établissements)	1					10	1
	683	1224	174	138	175	643	1907

Poids des secteurs disciplinaires

Secteurs	Effectifs	%	CR ou CF	Proposition
Droit-Eco-Gestion	273	0,14	1,7	2
Lettres/SHS	512	0,26	3,2	3
S & T	891	0,46	5,5	5
Santé	270	0,14	1,7	2
Total sur 12 EC	1946	1	12	12

CAC UBFC - candidatures à la « commission » RECHERCHE				
NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
SUTAN Angela	B*	Droit Eco Gestion	Economie expérimentale	BSB
CHAUSSARD Cécile	B	Droit Eco Gestion	Droit public	UB
EL NABOULSI Jihad	B	Droit Eco Gestion	Economie	UFC
GONZALES Antonio	A*	Lettres/SHS	sciences de l'antiquité	UFC
GAUTIER Laurent	A*	Lettres/SHS	langues	UB
VENNIN Emmanuelle	A*	Sciences & Tech	35-36 Sciences de la terre	UB
MAILLOTTE Hervé	A*	Sciences & Tech	optique/photonique	UFC
SCHEIFLER Renaud	B*	Sciences & Tech	ecotoxicologie	UFC
MARECHAL Pierre-André	A*	Sciences & Tech	62ème section	AgroSup
PELLENARD Pierre	B	Sciences & Tech	sciences de la terre	UB
CLUZEL Benoit	B*	Sciences & Tech	physique	UB
XXX XXX		Santé		
<i>Candidature membre nommé</i>				
CAMINADA Alexandre	A*	Sciences & Tech	informaticien	UTBM

NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
PERNOT Stéphane	C	Sciences & Tech	Electronique	UB
LAMOTTE Olivier	C	Sciences & Tech	Informatique	UTBM
HERBST Michaële	C	Sciences & Tech	science des matériaux	UB

NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
	D			
	D			
	D			

Type	Théorique	Réalisé
A	6	5
B	6	6
HDR*		8
Homme	6	8
Femme	6	3
Secteur 1	2	3
Secteur 2	3	2
Secteur 3	5	6
Secteur 4	2	0
UB	4	5
UFC	4	4
Ecoles	4	2

Type	Théorique	Réalisé
C	3	3
D	3	0
Homme		2
Femme		1

CAC UBFC - candidatures à la « commission » FORMATION				
NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
BOURGEON-RENAULT Dominique	A*	Droit Sciences Eco	Sciences de gestion	UB
ASSELINEAU Alexandre	B	Droit Sciences Eco	Economie	BSB
PICARD Fabienne	A*	Droit Sciences Eco	Economie	UTBM
GAUTHIER Emilie	A*	Lettres/SHS	ethnologie, préhistoire....	UFC
POULLE Claire	B	Lettres/SHS	langues anciennes	UFC
MARIAGE André	A*	Lettres/SHS	psychologie	UFC
VIGREUX Jean	A*	Lettres/SHS	Histoire	UB
RICQ Laurence	B*	Sciences Tch	Chimie	UFC
PUCEAT Emmanuelle	B*	Sciences Tch	terre solide : géodynamique	UB
PIAT Nadine	A*	Sciences Tch	automatique/robotique	ENSMM
GIVRON Stéphane	B	Sciences Tch	Physique	UFC
SEILLES Estelle	A*	Santé	biologie immunologie	UFC

Type	Théorique	Réalisé
A	6	7
B	6	5
HDR*		9
Homme	6	4
Femme	6	8
Secteur 1	2	3
Secteur 2	3	4
Secteur 3	5	4
Secteur 4	2	1
UB	4	3
UFC	4	6
Ecoles	4	3

NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
RAUCH Jean-Yves	C	Sciences Tch	Microtechnique	UFC
	C			
	C			

Type	Théorique	Réalisé
C	3	1
D et E	6	1
Homme		2
Femme		

NOM-PRENOM	COLLEGE	SECTEUR	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
QUESNEAU Valentin	D et E	Sciences Tch		UB
	D et E			
	D et E			
	D et E			
	D et E			
	D et E			

Constitution du Collège Doctoral de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté

Au sein de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et sous l'autorité de son président, le Collège Doctoral de Bourgogne Franche-Comté, créé le 14 décembre 2016 (avis du CAC du 9 décembre 2016 et du CA 13 décembre 2016), est chargé de définir la politique doctorale en Bourgogne Franche-Comté et d'en garantir la qualité. Il aura également comme missions de coordonner, harmoniser et fédérer les activités des écoles doctorales de UBFC, dont les formations et les procédures administratives, et sera garant de l'application de la Charte des Thèses. Il constitue une instance de dialogue entre les écoles doctorales et les établissements membres de la COMUE UBFC.

Une politique doctorale concertée à l'échelle du site

La définition et la mise en œuvre de la formation doctorale des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de la Région Bourgogne Franche-Comté sont organisées au niveau de la COMUE UBFC, conformément à ses statuts.

UBFC porte ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'accréditation de six écoles doctorales (ED) thématiques : ED « Environnements-Santé », ED « Carnot-Pasteur », ED « Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques » (SPIM), ED « Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique » (DGEP), ED « Lettres Communication Langues Arts » (LECLA), ED « Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps » (SEPT). Cette évolution est le résultat de rapprochements déjà anciens entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

La formation doctorale est au cœur des priorités d'UBFC. UBFC s'engage à développer une politique doctorale ambitieuse, respectueuse des individus, tournée vers l'avenir et la réussite professionnelle. La formation doctorale constitue non seulement un enjeu essentiel du développement, de la visibilité et du rayonnement d'UBFC, mais aussi un enjeu fondamental de formation par la recherche et à la recherche de professionnels hautement qualifiés qui permettront à une société et un monde socio-économique en profonde mutation de relever les défis actuels.

La politique doctorale d'UBFC a pour objectifs:

- 1) La mise en place d'une formation doctorale exigeante, multidisciplinaire, allant de pair avec un programme ambitieux de formation des directeurs de thèse.
- 2) Le développement de l'attractivité du doctorat grâce à des actions de communication et la promotion du label de thèse européenne.
- 3) La multiplication des relations internationales via une aide logistique et financière aux co-tutelles de thèse et à la mobilité des doctorants dans le cadre de coopérations scientifiques multilatérales.
- 4) La valorisation socio-économique du doctorat par des formations inter/transdisciplinaires et le rapprochement avec le monde de l'entreprise.
- 5) L'accompagnement de doctorants en difficulté.
- 6) La mise en place de règles d'éthique scientifique.
- 7) Le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants UBFC.

Organisation et missions du Collège Doctoral

Le Collège Doctoral est dirigé par un directeur nommé par le président d'UBFC. Le directeur est chargé de coordonner les travaux du Collège Doctoral. En cela, il est assisté par un chargé de mission, également nommé par le président UBFC.

Les missions du Collège Doctoral sont de :

- Coordonner les procédures d'inscription, de soutenance des doctorants et des candidats à l'HDR ;
- S'assurer du bon fonctionnement administratif des EDs ;
- Harmoniser l'encadrement scientifique des thèses et assurer sa qualité ;
- Elaborer la Charte des Thèses et veiller à son respect ;
- Assurer la répartition des contrats doctoraux et des crédits entre les ED ;
- Promouvoir le diplôme de doctorat auprès du monde non académique ;
- Développer une politique doctorale tournée vers international ;
- Concevoir l'offre globale des formations transversales des ED ;
- Soutenir et suivre les doctorants dans leur insertion professionnelle ;
- Renforcer l'interdisciplinarité et l'internationalisation des formations ;
- Concevoir des événements pour les doctorants et docteurs (cérémonies, concours, rencontres avec les médias) afin de contribuer à la valorisation de l'image du doctorat auprès du grand public et des mondes culturel et socioéconomique ;
- Renforcer la notion d'appartenance à une communauté en favorisant les rencontres informelles entre doctorants de cultures scientifiques diverses ;
- Exercer une médiation ultime entre doctorants et directeurs de thèse ;
- Statuer sur des situations individuelles particulières ;
- Mettre en œuvre une politique d'éthique et d'intégrité scientifique ;
- Mettre en place des actions visant à créer des relations entre unités de recherche pour contribuer à la structuration évolutive des unités et thèmes de recherche ;
- Sensibiliser les doctorants à la diffusion de la Culture Scientifique et Technique en lien avec les actions culturelles du regroupement ;
- Développer le réseau des Alumni.

Composition

Le Collège Doctoral est présidé par le président de la COMUE UBFC et co-présidé par la vice-présidente UBFC chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle, en charge à ce titre du suivi du dossier doctoral.

Il est composé :

- Du directeur du collège Doctoral ;
- De la présidente du CAC UBFC ;
- Du vice-président chargé de la recherche et des projets structurants ;
- Du chargé de mission du Collège Doctoral ;
- Des directeurs et directeurs adjoints de site des ED ;
- D'un doctorant par ED, élu de son conseil, désigné par le directeur d'ED ;
- Du directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales d'UBFC ;
- D'un personnel d'UBFC chargé des relations internationales ;
- De deux représentants des personnels du Bureau des Etudes Doctorales UBFC.

Fonctionnement

Le Collège Doctoral se réunit autant que de besoin et au moins trois fois par an, sur convocation du président d'UBFC ou de la vice-présidente UBFC chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle, ou sur demande d'un tiers de ses membres. Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents nécessaires, doivent parvenir aux membres au moins 8 jours avant la date de réunion.

Le Collège peut inviter toute personne dont la consultation ou l'expertise lui semble utile. Les invité(e)s n'ont pas de voix délibérative.

Constitution d'un Bureau du Collège Doctoral :

Afin de permettre le fonctionnement opérationnel, un Bureau est constitué et composé :

- Du directeur du Collège Doctoral ;
- Du chargé de mission ED ;
- Des directeurs d'ED ou de leurs directeurs respectifs ;
- D'un doctorant désigné par le Collège Doctoral parmi les doctorants du Collège Doctoral ;
- Du directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales d'UBFC.

Le Bureau se réunit sur convocation du directeur du Collège Doctoral, autant que de besoin et au moins tous les deux mois. Le Bureau peut inviter toute personne dont la consultation ou l'expertise lui semble utile, en fonction de l'ordre du jour.

Le fonctionnement du Collège Doctoral et de son bureau sont définis par un règlement intérieur.